

30-08-2019

**Réunion du CCU
Ville de Mont-Tremblant
Vendredi 30 août 2019**

Procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant tenue le vendredi 30 août 2019 à 9 h 15, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant, à laquelle, outre le secrétaire du CCU et coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises M. Stéphane Martin sont présents :

Sont présents : M. Claude Girard
M. Yvon Labonté
M. Carol Matte, président
Mme Sylvie Vaillancourt

À distance : M. Guillaume Georges

Absences : Mme Roxanne Lacasse, Conseillère du district 8
M. Danny Stewart, Conseiller du district 4

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. [PIIA-02 Portes d'entrée principales 2019-177 et 2019-224 - Rénovation et enseigne attachée - SQDC - 1219-1223, rue de Saint-Jovite](#)
4. [Levée de la réunion](#)

CCU19-08-252 1. Ouverture de la réunion et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CCU19-08-253 3. PIIA-02 Portes d'entrée principales 2019-177 et 2019-224 - Rénovation et enseigne attachée - SQDC - 1219-1223, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée à l'effet d'autoriser une rénovation majeure du bâtiment commercial situé au 1219 à 1223, rue de Saint-Jovite qui abritera, dans sa partie avant, une succursale de la SQDC (Société québécoise du cannabis);

CONSIDÉRANT que la demande inclut également l'aménagement du site ainsi qu'une enseigne apposée à plat sur la façade;

CONSIDÉRANT que l'immeuble affecté par la demande est assujéti au PIIA des portes d'entrée principales en vertu du règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet, non seulement respecte l'ensemble des critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA en s'harmonisant avec son milieu bâti mais qu'il améliorera grandement l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que des garanties financières doivent être versées pour les projets commerciaux;

30-08-2019

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu de recommander au conseil d'accepter :

- le projet de rénovation pour le 1219-1223, rue de Saint-Jovite conformément aux plans et élévations réalisés par la firme Design 89, portant le numéro 07-19 et déposés le 18 juillet 2019;
- l'aménagement du site incluant l'aire de stationnement, les aires d'isolement autour du bâtiment de 1 mètre dans sa partie avant ainsi que des aménagements paysagers sur une profondeur de 3 mètres le long des lignes latérales et toujours dans la partie avant du bâtiment et ce, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Adam Masson-Godon, portant le numéro A7321, minute 5375, daté du 22 août 2019 et tel qu'annoté au cours d'une réunion tenue le 26 août 2019;
- l'installation d'une enseigne rattachée conformément aux plans datés du 7 août 2019

et ce, aux conditions suivantes :

- que le recouvrement de tôle sur la partie arrière du bâtiment soit peinturé en même temps que l'exécution des travaux dans la partie avant;
- qu'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$) soit déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU19-08-254 4. Levée de la réunion

Il est proposé et résolu que la présente réunion soit levée. Il est 9 h 25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Carol Matte	Stéphane Martin, secrétaire
Président	Coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises